



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°050-2023
Autorisation de travaux – Complexe de Maligny

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu l'article L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise Hurricane, domiciliée 442, chemin du Martinet – 34170 Castelnaud-le-Lez,

Considérant que pendant toute la durée des travaux, il convient de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic et des déplacements doux.

ARRETE

Article 1 : Les travaux consistent à aménager un Pumptrack sur la zone du Complexe de Maligny.

Article 2 : Les travaux seront réalisés du 11 au 24 avril 2023.

Article 3 : Les travaux sont exécutés par :
Hurricane - 442, chemin du Martinet – 34170 Castelnaud-le-Lez

Article 4 : Pendant la durée des travaux, des camions de chantier circuleront dans le Complexe de Maligny.

Les panneaux seront mis en place pour prévenir les usagers de la route ainsi que les panneaux de signalisation conformes à la réglementation liée à la sécurité par le pétitionnaire, en amont et en aval du chantier.

Un passage sécurisé devra être réservé aux piétons.

Article 5 : Les espaces verts devront être préservés. La Mairie se réserve le droit de faire reprendre les finitions.

Article 6 : Pendant toute la durée des travaux, le chantier devra être organisé de manière à ne présenter aucun risque pour les tiers. Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur le domaine public. Le pétitionnaire sera responsable, tant vis-à-vis de la commune que des tiers, des accidents de toute nature, des inconvénients et dommages dont l'exécution de son chantier sera la cause directe.

Article 7 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny - Dommartin
CCPA
Entreprise Hurricane
Et affichée en Mairie et aux abords du chantier.

Affiché le : 12/06/23

Fait à Dommartin,
le mardi 11 avril 2023
Le Maire, Alain THIVILLIER

